

## ***Échec et mat pour le célibat***

"Il faut que l'évêque soit irréprochable, mari d'une seule femme, sobre, pondéré, de bonne tenue, hospitalier, capable d'enseigner, ni buveur, ni batailleur, mais doux ; qu'il ne soit ni querelleur, ni cupide. Qu'il sache bien gouverner sa propre maison et tenir ses enfants dans la soumission, en toute dignité : quelqu'un, en effet, qui ne saurait gouverner sa propre maison, comment prendrait-il soin d'une Église de Dieu ?"

Ce texte ne vient pas d'un quelconque mouvement chrétien progressiste qui revendiquerait l'abolition du célibat presbytéral. Il se trouve dans la première lettre à Timothée - un livre du Nouveau Testament - écrit sans doute à la fin du premier siècle, une époque où la plupart des évêques et des prêtres étaient mariés. Le célibat n'apparaît pas comme une condition nécessaire que Jésus de Nazareth imposerait à ses disciples. L'attitude de base était le renoncement aux biens et leur partage entre les pauvres, mais il n'y avait aucun lien avec la sexualité. La continence sexuelle n'est exigée ni des dirigeants des premières communautés, ni des évêques, prêtres et diacres. C'était une question de choix personnel. L'exercice des charismes et des ministères au service de la communauté n'exigeait pas de mener une vie célibataire.

Dans la 1<sup>ère</sup> lettre aux Corinthiens, écrite en 52, Paul de Tarse va plus loin et réclame le droit de se marier comme le reste des apôtres : "N'aurions-nous pas le droit de manger et de boire ? N'aurions-nous pas le droit d'emmener avec nous une femme chrétienne comme les autres apôtres, les frères du Seigneur et Céphas ? Ou bien serions-nous les seuls, Barnabas et moi, à devoir travailler pour gagner notre vie ?" Il n'y a donc pas de lien intrinsèque entre le célibat et le ministère presbytéral.

La première loi officielle explicite du célibat obligatoire pour les prêtres a été adoptée lors du deuxième Concile de Latran en 1139 – elle était déjà implicite au Concile de Latran de 1123 – et elle demandait la continence sexuelle et la pureté rituelle pour célébrer l'Eucharistie. Nous sommes donc face à une tradition tardive, étrangère aux origines du christianisme et bien sûr à l'intention de son fondateur Jésus de Nazareth.

Pendant longtemps, on a cru que la loi de la continence sexuelle du clergé avait son origine au concile d'Elvire, au début du 4<sup>e</sup> siècle, et au Concile de Nicée (325). Mais aujourd'hui, il est largement admis par les spécialistes que les documents attribués à Elvire ne lui appartiennent pas, mais à une collection datant de la fin du 4<sup>e</sup> siècle, et il ne semble pas qu'il s'agissait à Nicée de la continence des prêtres (Cf. E. SCHILLEBEECKX, *Le ministère dans l'Église. Service de présidence de la communauté de Jésus-Christ, Cerf, 1981.*)

Le Code de Droit Canonique, promulgué par Jean-Paul II le 25 janvier 1983, s'éloigne des origines et suit la tradition répressive ultérieure dans le canon 277 : « Les clercs sont tenus par l'obligation de garder la continence parfaite et perpétuelle à cause du Royaume des Cieux, et sont donc astreints au célibat, don particulier de Dieu par lequel les ministres sacrés peuvent s'unir plus facilement au Christ avec un cœur sans partage et s'adonner plus librement au service de Dieu et des hommes. » On demande aux prêtres de faire preuve de prudence dans leur rencontre avec des personnes – entendez les femmes – qui peuvent mettre en danger leur obligation de continence.

Le changement est total : de la liberté de choix à l'imposition de la vie de célibat, du libre exercice de la sexualité à l'abstinence sexuelle, de la vie conjugale à la vie solitaire. La discipline ecclésiastique répressive remplace l'expérience libératrice du christianisme primitif. Le Code de Droit Canonique remplace le Nouveau Testament et son autorité va finalement l'emporter. C'est le christianisme à l'envers !

Que s'est-il passé dans le christianisme romain pour que se produise une telle régression ? Quelles en furent les raisons ? La première a été la pureté rituelle, qui interdit les relations sexuelles aux prêtres pour célébrer l'Eucharistie proprement. Aussi l'influence du dualisme platonicien sur l'anthropologie chrétienne : la perception négative du corps comme une chose à mortifier et de la chair comme un obstacle au salut ; et la perception de l'âme comme l'essence de l'être humain et la seule à sauver au

détriment du corps. Dans cette anthropologie, on reconnaît à la vie célibataire une 'plus-value' par rapport à la vie conjugale. Ainsi, saint Josémaria Escriva de Balaguer est très explicite à ce sujet : « Le mariage est pour la troupe et non pour l'état-major du Christ. Alors que manger est une exigence de l'individu, procréer n'est qu'une exigence de l'espèce, les individus pouvant s'y soustraire. Soit de paternité ?... Si nous sacrifions l'égoïsme de la chair, nous laisserons des enfants, de nombreux enfants, et un sillage ineffaçable de lumière. » (*Chemin*, point 28)

La troisième raison fut la diabolisation des femmes, considérées comme tentatrices, sensuelles, lubriques et susceptibles de mener l'homme à sa perte. Et cela ne s'applique pas seulement à certaines femmes à la vie peu exemplaire, mais on croyait que c'était inscrit dans la nature féminine elle-même. Certains Pères de l'Église ont décrit la femme comme "la porte de Satan" et "la cause de tous les maux".

Aujourd'hui, il existe un climat général, au sein et en dehors du catholicisme, en faveur de l'abolition de la loi anachronique du célibat. 26 femmes amoureuses d'un prêtre ont écrit au pape pour lui demander d'arrêter la "souffrance terrible" qui "brise leur âme" et celle de leurs compagnons. Sur le vol de retour à Rome après sa visite en Jordanie, Palestine et Israël, le pape François a répété que le célibat est "un cadeau pour l'Église, pour lequel il faut rendre grâce" mais qu'il n'est pas "un article de foi, la porte est toujours ouverte".

Mgr Pietro Parolin s'est exprimé dans des termes semblables quelques jours après avoir été nommé secrétaire d'État du Vatican : le célibat obligatoire des prêtres "n'est pas un dogme de l'Église et on peut le discuter puisque c'est une tradition ecclésiastique". Ces déclarations ne constituent pas une nouveauté, elles répètent des choses connues et partagées par les partisans comme par les détracteurs de cette tradition ecclésiastique.

Je pense qu'il est temps de passer des paroles aux actes, des déclarations de presse à la modification de la règle. Il est temps de mettre échec et mat le célibat obligatoire et de déclarer le célibat optionnel. Sinon, les sceptiques face aux intentions de François de réformer l'Église auront un argument de plus pour continuer.

Mais il faut rappeler que l'incompatible dans le christianisme, au moins dans le christianisme de Jésus de Nazareth, ce n'est pas entre l'amour de Dieu et la sexualité, entre l'amour divin et l'amour humain. Pas du tout. L'opposition se situe entre l'amour de Dieu et l'amour de l'argent, selon la parole évangélique : "Nul ne peut servir deux maîtres : ou bien il haïra l'un et aimera l'autre, ou bien il s'attachera à l'un et méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu et l'Argent." (Mt 6,24). Si vous aimez l'argent, Dieu est de trop.

Il faut lire Eduardo Galeano sur la dédiabolisation du corps, chasser la peur et lui reconnaître sa vraie dimension de plaisir et de fête : « L'Église affirme : le corps est une faute. La science dit : le corps est une machine. La publicité dit : le corps est une marchandise. Le corps dit : Je suis une fête ». C'est une raison de plus pour s'opposer à des lois répressives qui imposent des comportements qui rendent les gens (plus) malheureux.

Juan José TAMAYO

<http://feadulta.com/es/buscadoravanzado/item/5089-jaque-mate-al-celibato-obligatorio.html>

(trad. P. Collet)